

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 11 janvier 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS :       MONSIEUR RÉGINALD DESROSTERS, MAIRE  
                              MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE  
                              MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER  
                              MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE  
                              MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER  
                              MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

ABSENT :                 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-01**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-02**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 07 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 décembre 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 décembre 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-03**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 16 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-04**  
**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cinquante-cinq-mille-neuf-cent-soixante-treize-dollars et cinquante-trois-cents (55,973.53\$) de

déboursés et de onze-mille-quatre-cent-soixante-seize-dollars et quatre-vingt-neuf-cents (11,476.89\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de soixante-sept-mille-quatre-cent-cinquante-dollars et quarante-deux-cents (67,450.42\$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 111 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE COMME RUE PUBLIQUE DE LA VOIE CONNUE SOUS LE NOM « RUE BÉLANGER »**

Madame Sandra Bérubé donne *Avis de motion* qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil municipal, le Règlement numéro 111 décrétant l'ouverture comme rue publique de la voie connue sous le nom « Rue Bélanger ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-05**

**ACTE DE DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes, en date du 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt de la liste des arriérages de taxes en date du 31 décembre 2015.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-06**

**ACTE DE DÉPÔT DE LA PLANIFICATION DE DOSSIERS 2016 DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réginald Desrosiers, maire de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose une liste de planification de dossiers 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt de la liste de planification de dossiers 2016 du maire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-07**

**PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DEL-LETTRE DE NON-ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME BÂTIMENTS D'HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 14-12-2015, Hydro-Québec informe la Municipalité de Sainte-Félicité que le projet d'éclairage public DEL numéro BIP1-11358 n'est pas admissible au

*programme Bâtiments car la demande d'appui financier n'atteint pas le minimum requis de 1 000\$ (soit 17 luminaires);*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrison et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*DE prendre acte de fait de la correspondance du 14-12-2015 de Hydro-Québec.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-08**

**ACTE DE DÉPÔT-LETTRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DES GENS D'ICI**

*CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 09 décembre 2015 de Monsieur Léo Boudreau de la Coopérative Solidarité santé des gens d'ici annonce officiellement que la Coopérative est maintenant propriétaire du 200 Boulevard Perron depuis le mois d'août et tient à remercier la Municipalité du don de 1,500.00\$ fait à la coopérative pour contribuer à l'achat du bâtiment;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*DE prendre acte de dépôt de la correspondance du 09-12-2015 de Monsieur Léo Boudreau de la Coopérative de solidarité Santé des Gens d'ici.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-09**

**ACTE DE DÉPÔT-RAPPORT D'ÉTAPE NUMÉRO 1-PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

*CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 17 décembre 2015 de Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie transmettant à la Municipalité le rapport d'étape numéro 1 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de La Matanie par la firme de génie-conseil WSP;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*DE prendre acte de dépôt de la correspondance du 17 décembre 2015 de Madame Line Ross.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-10**

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE-MONSIER ÉMILIEN SIMARD**

*CONSIDÉRANT QUE Monsieur Émilien Simard demande une autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour l'exploitation d'une gravière sur les lots 138-P, 139-P 278-P et 279-P du rang 04 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Félicité;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement d'urbanisme en vigueur;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu majoritairement par les conseillers (Monsieur Fidélio Simard se retire dans ce dossier en raison du lien de parenté) :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande de Monsieur Émilien Simard pour l'exploitation d'une gravière sur les lots 138-P, 139-P, 278-P et 279-P du rang 04 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Félicité auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**JOURNÉE DU 27 JANVIER 2016-ACTIVITÉS MADA-MADAME JOHANNE DION**

Madame Johanne Dion, conseillère et responsable du dossier MADA, invite les personnes présentes à une soupe repas pour les 50 ans + qui aura lieu le midi le 27 janvier 2016 au Centre Sportif Sainte-Félicité.

**AVENIR DE LA CAISSE DES JARDINS DE SAINTE-FÉLICITÉ-MADAME JOHANNE DION**

Madame Johanne Dion, conseillère informe le Conseil municipal que certaines personnes s'interrogent sur l'avenir de la Caisse Desjardins de Sainte-Félicité.

Le maire semble dire que l'avenir de la Caisse ne semble pas vouloir changer dans l'immédiat. Il fera une démarche afin de vérifier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h19, Fin : 19h24)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-11**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 11 janvier 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance ordinaire est levée à 19h25.

*Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

-----  
Réginald Desrosiers  
Maire

-----  
Yves Chassé, GMA  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier